

ANNEXE 3 : Grille d'évaluation des demandes soumises au PIC de Roubaix



Comité d'attribution du : / / 20

Grille d'évaluation des demandes soumises au PIC de Roubaix

Secteur : Est Ouest Nord Sud Centre
 Intitulé du projet :
 Référence du projet :

Questions		Oui	Non	?
OPPORTUNITÉ	Le projet est-il cohérent avec les objectifs généraux du PIC ? ¹			
	Le projet répond-il réellement à l'une des 11 thématiques du PIC ? ²			
	Le projet respecte-t-il les valeurs et principes de la République ? ³			
	Les actions du projet contribuent-elles à faire vivre les valeurs de la République ?			
	Le projet anime-t-il le quartier ?			
	Le projet vise-t-il le mieux vivre ensemble ?			
	Le projet favorise-t-il les échanges intergénérationnels et/ou interculturels ?			
	Le projet peut-il avoir un effet positif sur le(s) quartier(s) ? S'agit-il d'une première demande ? ⇒ Si non, y-a-t-il innovation ?			
PARTICIPATION	Le projet repose-t-il sur une participation active des habitants ?			
	Le projet est-il ouvert à tous les habitants ? Permet-il à tous de participer ? (Accessibilité, modalités d'accueil pour faciliter l'accès)			
	Le projet inclut-il une communication efficace sur le(s) quartier(s) ? ⁴			
	Le projet est-il bien présenté par des habitants (collectif) ou des bénévoles (association) ?			
	Les habitants (collectif) ou bénévoles (association) se sont-ils bien approprié le projet lors de la présentation ?			
FINANCEMENTS	Les dépenses prévues sont-elles pertinentes ?			
	Les postes de dépenses sont-ils bien évalués ? ⁵			
	Le projet est-il correctement autofinancé ?			
	Le bénévolat est-il correctement évalué ?			
	Toutes les dépenses et recettes sont-elles bien affichées au budget ?			
	Les porteurs ont-ils eu une démarche économiquement responsable ? ⁶			
	Les porteurs ont-ils eu une démarche écologiquement responsable ? (circuit-court, réduction des déchets, ...)			
Les porteurs sont-ils allés chercher tous les autres financements possibles ? ⁷				
Si l'aide demandée est supérieure à 1000 €, le projet justifie-t-il d'un caractère exceptionnel et de la nécessité d'une aide financière plus importante ?				
Nombre de coches				
Je souhaite soutenir ce projet		OUI		NON
Somme demandée		Somme proposée		€

¹ le PIC a pour but de financer des micro-projets à but non lucratif, portés par des habitants et ouverts à tous.

² insertion par l'économique ; innovation sociale ; démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques ; transition énergétique et écologique ; valorisation des circuits courts ; lutte contre l'isolement ; lutte contre l'illettrisme ; échanges de savoirs et entraide ; valorisation et découverte du patrimoine, du patrimoine et de l'histoire locale ; créativité artistique ; égalité femmes – hommes.

³ un projet dont la nature ou l'engagement des porteurs apparaît en désaccord avec les valeurs et principes de la République tels qu'ils figurent au contrat d'engagement républicain (CER) ne doit pas être soutenu par le PIC. Le CER comprend 7 engagements : respect des lois de la République, respect de la liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité et de la personne humaine, respect des symboles de la République.

⁴ incluant les logos du PIC et de ses co-financeurs.

⁵ les porteurs doivent détailler les dépenses et les recettes à l'aide de justificatifs et adapter en conséquence le budget prévisionnel.

⁶ les porteurs doivent suivre le principe du mieux-disant avec un budget montrant qu'il y a eu suffisamment d'efforts pour limiter les dépenses.

⁷ un projet qui pourrait être financé dans le cadre d'un autre dispositif ne doit pas être soutenu par le PIC.